



A travail égal, salaire égal?

Par **Dominique**, le **14/05/2009** à **16:11**

Bonjour,

j'ai remplacé ma collègue qui est parti en retraite depuis 2 ans, j'effectue exactement les mêmes tâches qu'elle.

Puis-je prétendre au même salaire de base?

Au même Coefficient?

Par rapport à ma fiche de compétence dans la société et à la convention collective, mon coéf. ne correspond pas.

Ai-je un recours pour pouvoir faire ré-évaluer mon coéf?

savoir ou me situer dans la convention?

Merci à vous, cela fait 2 ans que j'esssaie de trouver à qui m'adresser et je n'osais pas trop .